

Perspectives de croissance réaffirmées Nouveau financement sécurisé Attribution d'actions gratuites au management

Douai, mercredi 04 novembre 2020 | DBT (Euronext Growth – FR0013066750- ALDBT), groupe industriel spécialisé dans la distribution de l'énergie à destination des opérateurs réseaux, confirme ses perspectives de croissance, annonce la mise en place d'une solution de financement pour sécuriser son développement, et la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites qui aligne les intérêts de son management avec ceux de ses actionnaires.

▪ DBT confirme ses perspectives de croissance

Devant l'aggravation récente de la situation sanitaire et les incertitudes économiques qui en découlent, DBT réaffirme ses engagements de croissance d'activité pour la période 2021 à 2025. L'exercice 2020 ne pourra pas être considéré comme représentatif à cause des deux impacts Covid. Néanmoins DBT a profité de la période pour se structurer et intégrer un nouveau management qui permettra au Groupe de réaliser des objectifs ambitieux. Comme pour de nombreuses entreprises, il n'a pas été possible de donner d'indications de chiffre d'affaires sur l'année 2020.

En réaction aux annonces gouvernementales récentes d'installation des 100 000 bornes pour voitures électriques dans le cadre du plan France Relance et des engagements similaires pris au niveau européen, DBT est en mesure de se fixer un objectif de CA de 30 millions d'euros à horizon 2025, malgré le contexte économique actuel.

DBT profite également de ce communiqué pour informer que l'entreprise dispose aujourd'hui d'une visibilité sur la poursuite de l'activité industrielle à court terme. DBT a depuis Mars, mis en place le télétravail et est en mesure de limiter l'impact d'un second confinement.

▪ DBT sécurise un nouveau financement

Dans la période de fortes perturbations économiques actuelles et afin de pouvoir continuer à financer son développement, DBT annonce la mise en place d'un nouveau financement auprès de Park Partners constitué d'un prêt d'un montant maximum de 20 millions d'euros.

Alexandre Borgoltz, Directeur Général, déclare : « *Dans le contexte sanitaire actuel, il nous est apparu prudent de sécuriser dès à présent notre besoin en fond de roulement pour les prochains mois. Ce financement offre par ailleurs une grande souplesse puisqu'il peut être interrompu à tout moment à l'initiative de DBT. Ce financement nous permet de financer une croissance très ambitieuse dans les prochains mois et années et confirme l'attrait de DBT auprès des investisseurs financiers.* »

Alexandre Allouche, Directeur Exécutif – Origination, chez Park Partners GP ajoute « *Nous nous réjouissons d'accompagner et de soutenir DBT dans ses projets à travers la mise en place d'un financement sur mesure et flexible. Nous en profitons également pour féliciter le management de DBT qui a fait preuve d'une capacité d'anticipation remarquable dans le contexte actuel.* »

Caractéristiques de l'opération

Le contrat de financement conclu avec Park Partners pour un montant maximum total de 20.000.000 euros constitué d'un prêt (le « **Prêt** ») dont les principales caractéristiques sont suivantes :

Le Prêt sera octroyé sous forme de tranches d'un montant unitaire de 1.000.000 euros, dans la limite de 20 tranches ;

Chaque tranche de Prêt sera versée à la demande de DBT, sous réserve qu'une période de récupération de 20 jours de bourse se soit écoulée depuis le versement de la tranche précédente (sauf extension automatique de cette période dans certains cas prévus contractuellement ou renonciation au délai par Park Partners) ;

Le Prêt ne porte pas intérêt ;

L'échéance de chaque tranche du Prêt est de 12 mois ;

Un total de 92.000.000 bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») seront émis par DBT à la date de versement de la première échéance, laquelle aura lieu dans les tous prochains jours, en vertu de la 16^{ème} résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 12 octobre 2020. Il est prévu que 28.000.000 BSA additionnels soient émis par DBT, au profit de Park Partners dans l'hypothèse où le nombre de BSA initialement émis serait insuffisant pour permettre le remboursement du Prêt ;

Le remboursement des échéances du Prêt aura lieu par compensation de créance avec le prix d'exercice des BSA que Park Partners s'est engagé à exercer pour un montant maximum de 20.000.000 euros (sauf renouvellement du contrat de financement). Il en résulte que les BSA excédentaires ne pourront plus être exercés par Park Partners à compter du remboursement de la totalité du Prêt dans la mesure où les actions émises sur exercice des BSA ne peuvent être libérées que par compensation de créance avec tout ou partie du montant du Prêt effectivement versé et non encore remboursé.

Le prix d'exercice des BSA sera égal à 95% du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société, tel que publié par Bloomberg, au cours des dix dernières séances de bourse pendant lesquelles Park Partners ne sera pas intervenu sur le titre DBT, soit une décote de 5%.

DBT aura la possibilité de procéder au remboursement anticipé de tout ou partie du Prêt à sa valeur nominale augmentée d'une prime de 5%.

La commission d'engagement due par DBT à Park Partners aux termes du contrat viendra en déduction du montant du Prêt versé au titre de la première tranche.

Les deux parties ont convenu que le contrat de financement pourra être renouvelé deux fois aux mêmes conditions d'un commun accord.

L'Investisseur n'a pas vocation à rester durablement au capital social de la Société.

Impact dilutif

A titre indicatif, dans l'hypothèse où les 120.000.000 BSA à émettre au profit de Park Partners seraient exercés, un actionnaire détenant 1,00% du capital de DBT avant la mise en place de ce financement, verrait sa participation passer à 0,65 % du capital (sur la base du capital social de 2.242.464,36 euros de 0,01 euro de valeur nominale de DBT, lequel est divisé en 224.246.436 actions à ce jour).

Prospectus

Conformément à la réglementation, cette opération n'a pas donné lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint
www.security-master-footprint.com

▪ DBT procèdera à l'attribution gratuite d'actions au profit de ses managers

Dans le but d'aligner les intérêts du nouveau management avec ceux de ses actionnaires, le Conseil d'Administration, en vertu des délégations données par l'assemblée générale du 12 octobre 2020 (21^{ème} résolution) a décidé de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice du management de DBT et de ses filiales.

L'objectif de ce plan est de fidéliser les éléments clés du nouveau management du Groupe et de les intéresser à l'atteinte d'objectifs très ambitieux en termes de création de valeur actionnariale.

Il portera sur un maximum de 10% du capital pleinement dilué à horizon trois ans et se traduira par des attributions progressives par palier au prorata de l'appréciation du cours de bourse, étant précisé (i) qu'aucune action ne sera attribuée si le cours de bourse ne s'est pas apprécié d'au moins 50% sur la période et que, (ii) pour atteindre les 10% du capital attribués, le cours de bourse devra avoir été multiplié par 5 sur 3 ans.

En alignant pleinement les intérêts des managers sur celui des actionnaires, ce plan reflète la confiance des équipes dirigeantes dans leurs capacités à accompagner un développement soutenu de la Société dans les années à venir.

L'attribution des actions correspondantes s'effectuera de façon définitive en 2023, et pourra se traduire dès 2021 par l'attribution d'actions de préférence, convertibles en actions ordinaires à l'échéance 2023 au *prorata* de la performance boursière de la Société à cette date.

À PROPOS DE DBT

Fondé en 1990, DBT est un groupe industriel spécialisé dans la maîtrise de l'énergie de l'aménagement de l'espace urbain et de systèmes de recharge pour tous les véhicules électriques. A l'origine fournisseur de transformateurs de courant électrique, le groupe propose désormais 3 gammes d'activités :

La filiale DBT Ingénierie propose des solutions de contrôle d'accès et de distribution d'énergie, ainsi que des transformateurs de courant basse tension.

La filiale DBT-CEV, est un acteur reconnu depuis 25 ans des infrastructures de recharge innovantes pour les véhicules électriques. L'entreprise a créé une large gamme de bornes de recharge normale (3 à 8h), accélérée (1 à 3h), rapide (- de 30 minutes) et ultra-rapide (- de 20 minutes). En 2018, DBT-CEV a renouvelé 100% de sa gamme de coffrets 7kW, de bornes 7/22kW et de chargeurs rapides dernière génération de 50 à 150kW pour tous les véhicules du marché, et les chargeurs du futur 350kW à dispenser, et 150kW/900V pour les camions et bus électriques. Avec plus de 2.500 chargeurs rapides installés dans 37 pays, DBT-CEV est un acteur majeur du marché de la mobilité électrique en Europe. Découvrez notre gamme de chargeurs sur www.dbt.fr/dbt-cev

La filiale Educare by DBT, créée en 2016 est spécialisée dans la formation des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) et dans la formation de techniciens de maintenance agréés VE.

Implanté à Brebières dans les Hauts-de-France, le groupe DBT est coté sur Euronext Growth depuis décembre 2015.

Groupe DBT
Parc Horizon 2000 – Rue Maurice Grossemey
62117 Brebières



Service Communication
communication@dbt.fr



Communication investisseurs
ir@dbt.fr

Le Groupe DBT est présent sur les réseaux sociaux : [Twitter](#) - [LinkedIn](#) - [La French Fab](#)

Pour plus d'informations sur le groupe DBT et ses activités : www.dbt.fr

AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint
www.security-master-footprint.com